

Conditions Générales de Vente

Besigners

Date de dernière mise à jour : 03/05/2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont conclues entre :

La société **BESIGNERS**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé au 26 rue des Modeleurs, 59260 Lille (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 999 680 184, identifiée à la TVA intracommunautaire sous le numéro FR93999680184, représentée par son Président, Monsieur Ryad GHIYATI, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « l'Agence » ou « Besigners »,

D'une part,

Et toute personne physique ou morale, agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité professionnelle, ayant souscrit à une prestation auprès de l'Agence,

Ci-après dénommée « le Client »,

D'autre part.

Ci-après désignées ensemble « les Parties ».

Les services proposés par l'Agence sont strictement réservés aux professionnels (B2B). Ils ne sont pas destinés aux consommateurs au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. En souscrivant à une prestation, le Client garantit agir exclusivement dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole.

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre l'Agence et le Client dans le cadre de la fourniture des prestations décrites ci-après. Toute commande passée auprès de l'Agence emporte adhésion sans réserve aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment ses conditions générales d'achat, sauf accord écrit contraire.

Article 1. Définition des termes

Pour la bonne compréhension des présentes, les termes ci-dessous sont définis comme suit :

« **CGV** » désigne les présentes Conditions Générales de Vente de Besigners.

« **Agence** » désigne la société Besigners, prestataire de services de conception, développement, hébergement et maintenance de sites internet sur-mesure.

« **Client** » désigne tout professionnel (artisan, profession libérale, société commerciale ou autre personne morale) ayant souscrit à une prestation de l'Agence dans le cadre de son activité professionnelle.

« **Site internet** » ou « **Site** » désigne l'application web sur-mesure conçue, développée et livrée par l'Agence pour le compte du Client, accessible depuis un nom de domaine convenu entre les Parties.

« **Contenu** » désigne l'ensemble des textes, images, vidéos, logos, polices d'écriture, fichiers et autres éléments fournis par le Client pour intégration au Site internet.

« **Devis** » désigne la proposition commerciale chiffrée et personnalisée émise par l'Agence et acceptée par le Client. Le Devis fixe le périmètre précis de la prestation, les prix applicables et la durée d'engagement initiale éventuelle.

« **Phase d'étude** » désigne la phase préliminaire d'analyse des besoins du Client et de conception graphique préalable à l'engagement contractuel ferme. Elle donne lieu à des Frais d'étude forfaitaires définis dans le Devis.

« **Frais d'étude** » désigne le montant forfaitaire facturé pour la prestation d'analyse et de conception préliminaire, fixé à l'article 4.2.

« **Aller-retour** » désigne un échange formel entre le Client et l'Agence visant à modifier le périmètre du projet (contenu ou agencement graphique). Au stade de la Phase d'étude, les allers-retours portent sur les maquettes proposées par l'Agence et sont formalisés via les outils mis à disposition. Hors Phase d'étude, les modalités de modifications applicables varient selon la formule d'Abonnement souscrite (cf. article 2.2).

« **Aller-retour maquette** » désigne un aller-retour intervenant durant la Phase d'étude, portant sur les maquettes proposées par l'Agence. Deux (2) allers-retours maquette sont prévus, le second étant optionnel.

« **Modification** » désigne le changement effectif sur le Site internet d'un champ de texte, d'une image, d'un style graphique, d'une partie du Site internet ou d'un contenu

multimédia. Les modalités de demande et de traitement varient selon la formule d'Abonnement souscrite (cf. article 2.2).

« **Abonnement** » désigne le contrat de maintenance et d'hébergement à reconduction tacite mensuelle souscrit par le Client à l'issue de la livraison du Site. Il inclut, dans tous les cas, l'hébergement du Site, les mises à jour techniques et de sécurité ainsi que le monitoring. Trois formules sont proposées :

- **Formule « Autonomie »** : destinée à un site vitrine sans fonctionnalité d'achat. L'Agence assure exclusivement l'hébergement, la maintenance technique et la sécurité. Aucune demande de modification adressée à l'Agence n'est incluse : le Client gère lui-même son contenu éditorial (textes, images, sections de contenu) via le Mini-CMS intégré à son Espace Client (cf. article 2.4) ;
- **Formule « Autopilote »** : destinée à un site vitrine sans fonctionnalité d'achat dont le Client souhaite déléguer la gestion de contenu à l'Agence. Le Client adresse ses demandes par courrier électronique ; l'Agence les met en ligne sous un délai de sept (7) jours ouvrés. Trois (3) demandes de modification mineures sont incluses par mois calendaire ; les demandes excédant ce quota font l'objet d'un devis additionnel ;
- **Formule « E-commerce »** : destinée à un site vitrine connecté à une boutique e-commerce reposant sur l'architecture Shopify Headless. Le Client gère intégralement son catalogue, ses stocks, ses commandes et sa logistique depuis l'interface d'administration Shopify. L'Agence assure l'hébergement et la maintenance technique du front développé en Next.js, ainsi que la prise en charge de l'abonnement Shopify Basic souscrit pour le compte du Client (cf. article 10.5). Tout abonnement Shopify de niveau supérieur (Shopify, Advanced, Plus) ou tout module additionnel Shopify reste à la charge exclusive du Client.

Les modifications dites « majeures » (création d'une nouvelle page complète, refonte de section, développement d'une fonctionnalité nouvelle, intégration de service tiers) sortent en tout état de cause des prestations incluses, quelle que soit la formule, et font systématiquement l'objet d'un devis additionnel.

« **Mini-CMS** » désigne le module de gestion de contenu mis à disposition du Client souscripteur de la formule « Autonomie » au sein de son Espace Client. Il permet au Client de gérer de manière autonome le contenu éditorial du Site (textes, images, sections de contenu). Le Mini-CMS ne couvre pas les modifications structurelles, graphiques ou fonctionnelles du Site.

« **Shopify Headless** » désigne le mode d'utilisation de la plateforme Shopify dans lequel l'interface visible (le « front ») est développée et hébergée indépendamment de l'administration Shopify, et communique avec celle-ci via ses interfaces de programmation (API). Dans la formule « E-commerce », le front est développé en Next.js et hébergé par l'Agence ; l'administration et la base de données produits demeurent chez Shopify.

« **Période d'engagement initiale** » désigne la durée minimale de douze (12) mois pendant laquelle le Client s'engage à régler les échéances mensuelles d'Abonnement. Cette période court à compter de la mise en ligne effective du Site.

« **Résiliation après engagement** » désigne la faculté offerte au Client, à l'issue de la Période d'engagement initiale, de résilier son Abonnement à tout moment via le Customer Portal Stripe, sans pénalité, avec prise d'effet à la fin de la période mensuelle en cours.

« **Hébergement** » désigne la mise à disposition technique du Site internet sur des serveurs permettant son accessibilité publique. L'hébergement est assuré par l'Agence sur une infrastructure auto-hébergée située en France, exposée publiquement via le service Cloudflare Tunnel (Cloudflare, Inc., États-Unis), sans port ouvert sur le réseau du serveur.

« **Espace Client** » ou « Mon Compte » désigne le portail client sécurisé accessible à l'adresse <https://besigners.fr/mon-compte>, permettant au Client authentifié de suivre l'avancement de son projet, télécharger les livrables, transmettre des contenus, consulter l'historique de son projet et accéder à la gestion de son Abonnement.

« **Customer Portal Stripe** » désigne le portail de gestion de l'abonnement opéré par Stripe, Inc., accessible depuis l'Espace Client, permettant au Client de consulter ses factures, modifier son moyen de paiement et résilier son Abonnement.

« **URL** » « Lien du Site » ou « Nom de domaine » correspond à l'adresse web convenue entre les Parties pour rendre le Site accessible au public.

Article 2. Objet de la prestation et engagement de l'Agence

2.1. Service proposé

Besigners est une agence de webdesign qui conçoit, développe et exploite des sites internet sur-mesure pour des clients professionnels. Tous les sites livrés sont développés en code propre, sans recours à des CMS no-code ou à des templates standardisés.

Lorsqu'un Client fait appel à l'Agence, il est en droit d'attendre les services suivants :

- **Mise à disposition d'un nom de domaine et d'une adresse web** : l'Agence rend le Site internet accessible sous une adresse convenue avec le Client lors du Devis. Aucun contrat ne sera mis en exécution tant qu'aucune adresse web proposée par l'Agence n'aura été acceptée par le Client.
- **Conception graphique** : l'Agence se charge de la conception graphique du Site internet voulu par le Client. Avant la signature du contrat ferme, l'Agence s'engage à réaliser un (1) ou deux (2) allers-retours avec le Client pour valider la direction artistique et graphique. Ces allers-retours sont réalisés à l'aide de maquettes (par exemple via l'outil Figma) ou directement via une version préliminaire accessible à une adresse spécifique. Les maquettes ne contiennent pas le Contenu du Site, qui sera transmis par le Client avant la mise en place effective.
- **Développement et intégration** : l'Agence se charge du développement technique du Site internet à partir de la maquette validée, de l'intégration du Contenu fourni par le Client et de la mise en ligne sur l'infrastructure de production.
- **Hébergement, maintenance et supervision** : dans le cadre de l'Abonnement, l'Agence assure l'hébergement, les mises à jour techniques et de sécurité, le monitoring de la disponibilité, ainsi que la sauvegarde régulière des données.
- **Gestion du Contenu du Site** : pour mettre en place le Site internet de manière effective, l'Agence a besoin du Contenu en amont, qui doit être délivré par le Client dans un délai de dix (10) jours après la signature du contrat. Si le Contenu n'est pas envoyé dans ce délai, l'Agence se réserve le droit de prolonger les délais liés à la création du Site internet à due proportion du retard du Client.
- **Modifications de contenu en cours d'Abonnement** : les modalités varient selon la formule d'Abonnement souscrite, conformément à l'article 2.2. Les modifications dites « majeures » au sens de l'article 1 sortent en tout état de cause des prestations incluses et font systématiquement l'objet d'un devis additionnel.

2.2. Modalités de modification selon la formule d'Abonnement

Formule « Autonomie ». Le Client effectue lui-même les modifications éditoriales (textes, images, sections de contenu) à l'aide du Mini-CMS intégré à son Espace Client. Aucune demande de modification n'est traitée par l'Agence au titre de l'Abonnement.

Les interventions sortant du périmètre du Mini-CMS (modifications structurelles, graphiques ou fonctionnelles) font l'objet d'un devis additionnel.

Formule « Autopilote ». Le Client adresse ses demandes de modifications à l'Agence par courrier électronique. Trois (3) demandes de modifications mineures sont incluses par mois calendaire. Le délai d'exécution est de sept (7) jours ouvrés à compter de la réception d'une demande complète et exploitable en l'état. L'Agence demande à ce que le Client soit raisonnable dans chaque demande ; à défaut, l'Agence se réserve le droit de ne pas traiter la demande, de la traiter dans un délai plus long, de la refuser ou de la facturer en supplément si elle excède un volume de travail de deux (2) heures par demande, ou modifie substantiellement la structure validée lors de la Phase d'étude. Les demandes excédant le quota mensuel font l'objet d'un devis additionnel. Les demandes non utilisées au cours d'un mois ne sont pas reportables sur les mois suivants.

Formule « E-commerce ». Le Client gère intégralement son catalogue produits, ses stocks, ses commandes et sa logistique depuis l'interface d'administration Shopify mise à sa disposition par l'Agence. Aucune modification du front Next.js n'est incluse dans la formule, quelle qu'en soit la nature : toute intervention sur les templates produits, le parcours panier, le tunnel de commande, le design de la boutique ou tout autre élément éditorial du front fait systématiquement l'objet d'un devis additionnel. La gestion du catalogue, des stocks, des fiches produits, des médias produits, des taxes et des frais de port via l'administration Shopify demeure à la charge exclusive du Client.

Obligation de coopération renforcée pour la formule « E-commerce ». Le bon fonctionnement du Site E-commerce dépend étroitement de la qualité et de l'actualité des données saisies par le Client dans son administration Shopify. À ce titre, le Client s'engage à : (i) fournir un catalogue produits initial complet (fiches produits, médias, prix, stocks, taxes, frais de port) dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la réunion de lancement (« kickoff ») ; (ii) maintenir son administration Shopify à jour pendant toute la durée de l'Abonnement (stocks, prix, médias, statuts de commandes). À défaut, l'Agence pourra adresser une mise en demeure au Client par courrier électronique ; en l'absence de régularisation dans un délai de quinze (15) jours suivant la mise en demeure, l'Agence se réserve le droit de suspendre le service jusqu'à régularisation, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnité au profit du Client.

2.3. Mini-CMS de la formule « Autonomie »

L'Agence met à disposition du Client souscripteur de la formule « Autonomie » un module de gestion de contenu (« Mini-CMS ») intégré à son Espace Client, lui permettant de gérer le contenu éditorial du Site (textes, images, sections de contenu).

Le Mini-CMS ne couvre pas les modifications structurelles, graphiques ou fonctionnelles du Site, qui demeurent du ressort exclusif de l'Agence et font l'objet de devis additionnels.

Le Client est seul responsable des modifications qu'il effectue via le Mini-CMS. L'Agence ne garantit pas l'intégrité visuelle, fonctionnelle ou sémantique du Site en cas de saisies manifestement inadaptées (notamment textes excessivement longs, images aux dimensions ou aux poids inappropriés, balises HTML introduites par copier-coller, contenus susceptibles d'altérer la mise en page). En cas d'altération du Site causée par une utilisation inadéquate du Mini-CMS, la remise en état par l'Agence pourra faire l'objet d'une facturation additionnelle.

2.4. Évolution de la stack technique

L'Agence se réserve le droit de faire évoluer la stack technique sous-jacente du Site (versions de Next.js, React, base de données, infrastructure d'hébergement, prestataires tiers) sans accord préalable du Client, dès lors que ces évolutions n'affectent ni la disponibilité du Site, ni son apparence visible, ni les fonctionnalités convenues au Devis. Les évolutions susceptibles d'affecter l'expérience visible du Client font l'objet d'une notification préalable raisonnable adressée par courrier électronique.

2.5. Sous-traitance et prestataires tiers

L'Agence peut faire appel à des sous-traitants ou prestataires tiers (notamment développeurs freelance, designers, prestataires d'infrastructure) pour l'exécution de tout ou partie des prestations, sous sa propre et entière responsabilité. La liste des sous-traitants traitant des données personnelles est tenue à jour à l'article 12.4 et notifiée au Client en cas de modification substantielle, conformément à l'article 12.4.

2.6. Usage d'outils d'assistance par intelligence artificielle

L'Agence se réserve la possibilité d'utiliser des outils d'assistance par intelligence artificielle (assistants de code, outils de génération ou de retouche d'images, outils de rédaction ou de traduction) dans le cadre de l'exécution des prestations. L'Agence s'engage à ne transmettre à ces outils aucune donnée personnelle, donnée confidentielle, ou information stratégique appartenant au Client. La responsabilité finale du résultat livré demeure dans tous les cas celle de l'Agence.

2.7. Limitation des cas d'usage

Compte tenu de la nature des prestations proposées et des choix techniques sous-jacents, l'Agence n'intervient pas pour les sites internet relevant des secteurs suivants, qui font l'objet d'exigences réglementaires, de sécurité ou éthiques particulières incompatibles avec son périmètre d'expertise :

- santé et secteur médical impliquant l'hébergement ou le traitement de données de santé soumises à la certification HDS (hébergeur de données de santé) ;
- services financiers et assurantiels régulés (établissements bancaires, courtage, conseil en investissement, intermédiation en assurance soumise à l'ACPR ou à l'AMF) ;
- défense et sécurité nationale ;
- jeux d'argent et paris en ligne (soumis à l'ANJ) ;
- contenus pour adultes et tout site à caractère pornographique.

Le Client garantit ne pas exploiter le Site à de telles fins. À défaut, l'Agence se réserve le droit de résilier le contrat conformément à l'article 9.5, sans préjudice du recouvrement des sommes restant dues.

2.8. Obligation de moyens

L'Agence est tenue à une obligation de moyens. Elle s'engage à mettre en œuvre toutes les diligences raisonnables pour la bonne exécution des prestations, dans le respect des règles de l'art applicables au métier de la conception et du développement de sites internet.

Article 3. Démarrage effectif du service et délais

3.1. Définition et point de départ du délai

L'Agence s'engage à rendre le Site internet accessible au public (démarrage effectif du service) dans un délai compris entre deux (2) et six (6) semaines à compter de la réunion de lancement (« kickoff »), selon la profondeur du projet définie au Devis. L'avancement du projet est validé par jalons successifs visibles dans la timeline de l'Espace Client.

Le décompte du délai commence à courir à compter du jour où sont réunies cumulativement les conditions suivantes : (i) tenue de la réunion de lancement avec le Client ; (ii) accusé de réception, par l'Agence, de la totalité du Contenu du Site (textes,

images, logos, éléments spécifiques) ; (iii) validation écrite par le Client de la phase de conception préliminaire ; (iv) encaissement effectif de l'acompte prévu à l'article 11.2.

Le Contenu du Site doit obligatoirement être transmis par le Client via le formulaire d'envoi dédié de son Espace Client (<https://besigners.fr/mon-compte>). Toute transmission du Contenu par un autre moyen (courrier électronique, services de transfert tiers) ne sera pas considérée comme une remise effective et l'Agence se réserve le droit d'ajuster les délais de traitement et de démarrage effectif du Site internet en conséquence.

3.2. Conséquence du non-respect du délai

En cas de dépassement du délai supérieur de six (6) semaines qui serait directement imputable à l'Agence (hors cas de force majeure ou faute du Client), l'Agence appliquera une pénalité contractuelle sous forme de geste commercial.

Cette pénalité correspondra à l'offre du premier mois d'Abonnement et constitue l'unique dédommagement que le Client pourra réclamer à l'Agence en cas de retard de livraison.

3.3. Modification des délais et exclusion de responsabilité

Le délai de livraison est suspendu de plein droit en cas de manquement du Client à son obligation de collaboration (défaut de validation, informations manquantes ou incomplètes, retard dans la fourniture du Contenu, retard dans la validation des jalons intermédiaires).

Article 4. Frais d'étude

4.1. Définition des frais d'étude

Les Frais d'étude correspondent au coût de la prestation d'analyse préalable et de conception préliminaire réalisée par l'Agence avant l'engagement définitif du Client pour la création et l'Abonnement du Site internet. Cette prestation comprend notamment, sans s'y limiter :

- L'analyse des besoins du Client en termes de structure de Site internet, d'ergonomie et de positionnement de marque (branding) ;
- L'élaboration de propositions graphiques préliminaires, qui peuvent se traduire par des maquettes visuelles ou par la mise en place d'une version temporaire (wireframe ou brouillon), moyennant deux (2) allers-retours maquette, le second étant optionnel ;

- La réalisation des échanges et consultations avec le Client nécessaires à la validation des hypothèses de mise en place du Site.

4.2. Montant des frais d'étude

Le montant des Frais d'étude est forfaitaire et fixé à cent cinquante (150) euros hors taxes. Le règlement intervient immédiatement, par carte bancaire, via un lien sécurisé Stripe Payment Link adressé au prospect à la fin du questionnaire « Je suis ambitieux ».

Le montant de la prestation de création initiale ne peut, en tout état de cause, être inférieur, hors Frais d'étude, aux planchers suivants, déterminés en fonction de la formule d'Abonnement souscrite à l'issue de la Phase d'étude :

- pour les formules « **Autonomie** » et « **Autopilote** » (sites vitrine) : deux mille cinq cents (2 500) euros hors taxes ;
- pour la formule « **E-commerce** » (Shopify Headless) : quatre mille cinq cents (4 500) euros hors taxes.

Ces frais sont exigibles et payables avant le démarrage effectif de la prestation d'étude. À défaut de règlement, l'analyse et la conception préliminaire ne sont pas engagées.

4.3. Conséquence de l'acceptation

Les Frais d'étude constituent le prix d'une prestation de service distincte (l'analyse et la conception préliminaire). Ils sont acquis à l'Agence dès la réalisation des travaux d'analyse et de conception définis à l'article 4.1.

Si le prospect décide de ne pas donner suite aux services proposés par l'Agence après la réalisation de la prestation d'étude, les frais versés demeurent acquis à l'Agence et aucun autre frais ou indemnité ne pourra être réclamé au Client.

Article 5. Disponibilité du Site, garanties et limites

5.1. Engagement de disponibilité (SLA)

L'Agence s'engage à mettre en œuvre les meilleurs efforts (« best effort ») pour assurer une disponibilité du Site internet d'au moins quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) sur une période d'observation mensuelle, hors fenêtres de maintenance programmée annoncées au Client et hors cas de force majeure ou défaillance des sous-traitants techniques visés à l'article 12.4. L'infrastructure d'hébergement est notamment équipée d'un onduleur parafoudre afin d'assurer la continuité du service en cas de coupure électrique de courte durée.

Aucune pénalité automatique n'est attachée à un manquement à cet engagement de disponibilité, étant rappelé que l'Agence est tenue à une obligation de moyens. En cas d'indisponibilité prolongée imputable à l'Agence, l'Agence s'engage à rétablir le service dans les meilleurs délais.

5.2. Sauvegardes, point de reprise et délai de restauration

L'Agence procède à une sauvegarde quotidienne automatique des données applicatives du Site (base de données et fichiers téléversés), ainsi qu'à des sauvegardes mensuelles archivées sur un support distinct, conformément aux modalités prévues à l'article 14 (Continuité d'activité).

En cas d'incident technique imputable à l'Agence ou à son infrastructure entraînant une perte de données, l'Agence s'engage à restaurer le Site dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures à compter de l'identification de l'incident, sur la base de la sauvegarde quotidienne la plus récente. Cet engagement de restauration ne s'applique pas en cas de force majeure au sens de l'article 17 ni en cas de faute du Client.

Le point de reprise (RPO) cible est de vingt-quatre (24) heures et le délai de reprise (RTO) cible est de vingt-quatre (24) heures.

5.3. Indisponibilités et anomalies

L'Agence ne saurait être tenue responsable des indisponibilités ou anomalies résultant :

- de cas de force majeure tels que définis à l'article 17 ;
- d'un défaut de connexion internet du Client ou de l'utilisateur final ;
- d'une défaillance des prestataires d'infrastructure tiers (fournisseurs réseau, opérateurs de CDN, etc.) ;
- d'une faute, d'un usage abusif ou d'une intervention non autorisée du Client ou d'un tiers sur le Site.

L'Agence se donne un délai raisonnable d'une (1) semaine pour régler les dysfonctionnements qui lui sont directement imputables. Si le Site internet n'est pas rétabli ou corrigé à l'issue de ce délai, l'Agence s'engage à rembourser au Client, à due proportion (*prorata temporis*), la fraction de la mensualité d'Abonnement correspondant à la durée d'indisponibilité avérée.

5.4. Garantie de bon fonctionnement

L'Agence garantit le bon fonctionnement du Site pendant toute la durée de l'Abonnement. Cette garantie couvre la correction, à titre gracieux, des bogues et

anomalies affectant le fonctionnement nominal du Site, à l'exclusion des évolutions fonctionnelles et des modifications relevant des allers-retours.

5.5. Absence de garantie de résultat commercial

L'Agence est tenue à une obligation de moyens et n'apporte aucune garantie de résultat sur les performances commerciales du Site, et notamment :

- aucune garantie de positionnement ou de visibilité dans les moteurs de recherche (référencement naturel) ;
- aucune garantie de volume de trafic, de taux de conversion, de chiffre d'affaires généré ou de retour sur investissement ;
- aucune garantie sur les ventes, prises de contact ou prospects générés via le Site.

Ces résultats dépendent de facteurs externes (qualité du Contenu, choix marketing, contexte concurrentiel, évolutions des moteurs de recherche, comportements des utilisateurs) que l'Agence ne maîtrise pas seule.

5.6. Plafond de responsabilité

Conformément à l'article 1231-3 du Code civil, et sans préjudice des limitations spécifiques prévues aux présentes, la responsabilité totale de l'Agence, toutes causes confondues et tous fondements confondus (contractuel, délictuel, légal), est plafonnée au montant cumulé des sommes effectivement versées par le Client à l'Agence au titre de l'Abonnement au cours des douze (12) mois précédant immédiatement le fait générateur de responsabilité.

Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute lourde ou de faute intentionnelle de l'Agence, ni aux dommages corporels, ni dans les autres cas où la loi exclut une telle limitation.

L'Agence ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects subis par le Client, et notamment de la perte de chiffre d'affaires, de la perte de clientèle, de la perte de données, de la perte d'opportunité commerciale, de l'atteinte à l'image, ou de tout autre préjudice commercial ou financier indirect.

5.7. Disclaimer relatif aux ventes du Client (formule « E-commerce »)

Pour la formule « E-commerce », l'Agence intervient exclusivement en qualité de fournisseur d'outil technique (front Next.js, hébergement, abonnement Shopify Basic). Elle n'est en aucun cas partie aux ventes ou prestations conclues entre le Client et ses propres acheteurs (les utilisateurs finaux du Site).

À ce titre, l'Agence ne saurait être tenue pour responsable, à quelque titre que ce soit :

- de la conformité, de la qualité, de la sécurité ou de la légalité des produits ou services vendus par le Client ;
- de la livraison, du retour ou du service après-vente des produits ;
- des litiges de consommation, des réclamations ou des actions intentées par les acheteurs finaux ;
- de la collecte, du reversement ou de la déclaration de la TVA ou de toute autre taxe ;
- des informations précontractuelles, des conditions générales de vente, de la politique de remboursement et plus généralement des obligations légales incombant au Client en sa qualité de vendeur professionnel ;
- du respect des obligations en matière de droit de rétractation, de garantie légale de conformité et de garantie des vices cachés.

Le Client s'engage à indemniser et à garantir l'Agence contre toute action, réclamation ou condamnation qui pourrait résulter d'un manquement du Client à ses obligations en sa qualité de vendeur.

Article 6. Propriété intellectuelle

6.1. Droits moraux et droit de référence portfolio

L'Agence demeure l'auteur et la titulaire exclusive des droits moraux liés à la création du Site internet, conformément à l'article L.111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Ces droits sont inaliénables.

Sauf clause de confidentialité contraire convenue par écrit (NDA), l'Agence se réserve le droit de référence portfolio : elle peut citer la prestation à titre de référence commerciale (portfolio en ligne, supports de présentation, candidatures à des prix professionnels, démarches commerciales, réseaux sociaux) en utilisant le nom du Client, son logo et des captures d'écran représentatives du Site livré.

6.2. Cession des droits patrimoniaux sur le résultat livré

Sous réserve du règlement intégral du prix convenu, l'Agence cède au Client, à titre exclusif, les droits patrimoniaux d'auteur (droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et de modification) portant sur les éléments suivants spécifiquement créés pour le Client :

- le code source spécifique développé pour le Site, à l'exclusion des éléments non cédés visés à l'article 6.3 ;

- le design et les éléments graphiques originaux conçus pour le Site ;
- les contenus rédactionnels et visuels créés par l'Agence pour le Client.

La cession est consentie pour la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier. Tant que le règlement intégral n'est pas intervenu, le Client s'interdit toute exploitation, reproduction ou modification non autorisée de ces créations.

6.3. Éléments non cédés

L'Agence conserve la propriété exclusive des éléments suivants, qui ne font l'objet d'aucune cession au Client (les « éléments non cédés ») :

- les méthodes de travail, savoir-faire, codes génériques, gabarits, structures, bibliothèques internes et outils de développement spécifiques de l'Agence ;
- les structures de bases de données et tout élément technique non spécifiquement créé pour l'unicité du Client ;
- les éléments graphiques non originaux et les méthodologies de conception.

Pour l'exploitation du Site, l'Agence concède au Client une licence d'utilisation non exclusive, mondiale et non transférable sur ces éléments non cédés, pour la seule durée d'exploitation du Site par le Client et dans la limite des fins définies au Devis.

6.4. Bibliothèques et composants tiers (open source)

Le Site repose sur des bibliothèques et composants logiciels tiers (notamment Next.js, React, Tailwind CSS, ainsi que toute autre dépendance utilisée), qui demeurent soumis à leurs licences open source respectives (notamment licences MIT, Apache, BSD). La cession prévue à l'article 6.2 ne porte pas sur ces composants tiers, dont l'utilisation par le Client reste régie par leurs licences propres.

6.5. Remise du code source

Sur demande expresse du Client formulée par courrier électronique, l'Agence remet une archive ZIP contenant le code source du Site (incluant les éléments cédés et les fichiers techniques nécessaires à son redéploiement) dans les conditions cumulatives suivantes :

- la Période d'engagement initiale de douze (12) mois est écoulée ;
- le Client a procédé au règlement intégral de toutes les sommes dues à l'Agence.

La remise est effectuée gratuitement dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la demande du Client. L'accompagnement à la migration vers une autre

infrastructure (déploiement, transfert DNS, configuration serveur, etc.) ne fait pas partie de cette remise et est facturé en sus, sur devis.

6.6. Garantie du Client sur le Contenu fourni

Le Client garantit à l'Agence qu'il est le propriétaire exclusif de l'intégralité du Contenu (textes, images, logos, médias, polices d'écriture) fourni pour l'intégration au Site, ou qu'il dispose des droits, licences et autorisations nécessaires pour son exploitation. Le Client garantit que ce Contenu ne viole aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers, ni aucune loi ou réglementation en vigueur. Le Client autorise l'Agence à utiliser et intégrer ce Contenu sur le Site internet pour la seule durée et les seules fins de l'exécution du contrat d'Abonnement. Le Client s'engage à indemniser l'Agence contre toute action, réclamation ou condamnation qui pourrait résulter de la violation de ces garanties par le Client.

Article 7. Droits du Client et licence d'utilisation pendant l'Abonnement

7.1. Licence d'utilisation pendant l'Abonnement

Pendant toute la durée de l'Abonnement et avant que la cession définitive prévue à l'article 6.2 ne soit pleinement réalisée par le règlement intégral du prix, l'Agence concède au Client une licence d'utilisation non exclusive, personnelle et non transférable du Site internet, pour les seules fins définies dans le Devis.

Cette licence d'exploitation est conditionnée au paiement effectif et continu de l'Abonnement mensuel.

7.2. Propriété du Contenu et de l'identité du Client

Le Client demeure pleinement propriétaire de son Contenu, de son identité de marque (nom, logos, signes distinctifs) et de toutes les données qu'il transmet à l'Agence dans le cadre de la prestation.

7.3. Limites

Tant que la cession des droits patrimoniaux prévue à l'article 6.2 n'est pas définitivement acquise, le Client n'est pas autorisé à céder, revendre, copier, modifier ou mettre à disposition le Site internet à un tiers, y compris en cas de cessation de son activité, sauf accord écrit préalable de l'Agence.

Article 8. Modalités de paiement et conséquences du défaut

8.1. Modes de paiement

Selon les modalités prévues au Devis, le Client a le choix entre deux modes de paiement :

- **Carte bancaire** : via la solution sécurisée Stripe (Stripe Payments Europe Limited, opérée pour la zone européenne par Stripe, Inc.). L'Agence ne stocke à aucun moment les coordonnées bancaires du Client : celles-ci sont collectées et conservées exclusivement par Stripe, prestataire certifié PCI-DSS de niveau 1. Pour les paiements récurrents, le Client autorise expressément Stripe à prélever automatiquement les échéances ultérieures de l'Abonnement à chaque renouvellement de période ;
- **Virement bancaire** : selon les coordonnées bancaires communiquées par l'Agence sur la facture. Le paiement est réputé effectif à la date de réception effective des fonds sur le compte de l'Agence.

8.2. Délai de paiement et facturation

Sauf disposition contraire du Devis, les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours date de facture, conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce.

Les factures sont émises automatiquement (par Stripe pour les paiements par carte) et accessibles à tout moment depuis le Customer Portal Stripe lié à l'Espace Client. Elles sont également envoyées par courrier électronique à l'adresse renseignée lors de la souscription.

8.3. Défaut de paiement

En cas d'échec d'un paiement par carte (carte expirée, plafond atteint, opposition, refus de la banque), Stripe procédera automatiquement à des tentatives de relance dans les jours suivants. Si le défaut de paiement persiste pendant un délai de dix (10) jours suivant l'échéance, l'Agence se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Site internet jusqu'à régularisation.

Si le défaut de paiement est constaté pendant la Période d'engagement initiale et persiste, l'Agence se réserve le droit d'arrêter instantanément et définitivement tout service concernant le Site internet sans préavis, sans préjudice du recouvrement des sommes restant dues au titre de l'engagement contractuel.

8.4. Pénalités de retard et indemnité forfaitaire

Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit, sans qu'un rappel préalable soit nécessaire, l'application de pénalités de retard calculées au taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros sera également due par opération impayée, conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification si les frais de recouvrement engagés excèdent ce montant.

8.5. Suspension du service pour cas exceptionnels

Indépendamment des cas de suspension pour défaut de paiement prévus à l'article 8.3, l'Agence se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Site, sans préavis, dans les cas suivants :

- attaque informatique massive ciblant directement le Site ou l'infrastructure de l'Agence ;
- injonction d'une autorité judiciaire, administrative ou de régulation imposant la suspension ;
- violation manifeste de la loi par le Contenu du Site portée à la connaissance de l'Agence ;
- panne grave d'un sous-traitant technique mettant en péril la sécurité du service ou l'intégrité des données ;
- compromission avérée du compte du Client (usurpation d'identifiants, détournement).

La suspension est levée dès la régularisation de la cause. L'Agence informe le Client de la suspension, de ses motifs et — dans la mesure du possible — de sa durée prévisible, sauf si la nature de la cause (notamment injonction judiciaire) le lui interdit. Une suspension exercée dans les conditions du présent article ne peut donner lieu à aucune indemnité au profit du Client.

Article 9. Durée, reconduction et résiliation

9.1. Durée et Période d'engagement initiale

L'Abonnement est conclu pour une Période d'engagement initiale ferme de douze (12) mois à compter de la mise en ligne effective du Site. Pendant cette Période

d'engagement initiale, le Client s'engage à régler la totalité des douze (12) mensualités, sans faculté de résiliation anticipée, sauf cas légalement reconnu (notamment force majeure) ou faute imputable à l'Agence.

9.2. Reconduction tacite

À l'issue de la Période d'engagement initiale, l'Abonnement est reconduit tacitement pour des périodes mensuelles successives, sauf résiliation par l'une des Parties dans les conditions prévues ci-dessous.

9.3. Résiliation à l'initiative du Client après la Période d'engagement initiale

Une fois la Période d'engagement initiale écoulée, le Client peut résilier son Abonnement à tout moment, sans pénalité, directement depuis le Customer Portal Stripe accessible depuis son Espace Client. La résiliation prend effet à la fin de la période mensuelle en cours : aucun remboursement prorata temporis n'est effectué pour la période entamée. Les services restent accessibles jusqu'au terme effectif de la résiliation.

9.4. Résiliation anticipée durant la Période d'engagement initiale

En cas de résiliation anticipée demandée par le Client durant la Période d'engagement initiale, hors faute du prestataire ou cas de force majeure, les mensualités d'Abonnement restant à courir jusqu'au terme des douze (12) mois demeurent intégralement dues à titre de clause indemnitaire. L'Agence pourra en exiger le règlement immédiat, sans préjudice des autres droits qu'elle tient des présentes.

9.5. Résiliation à l'initiative de l'Agence

L'Agence peut résilier de plein droit l'Abonnement, sans préavis et sans indemnité, en cas de :

- défaut de paiement persistant au-delà du délai prévu à l'article 8.3 ;
- manquement grave du Client à ses obligations contractuelles, non régularisé dans un délai de quinze (15) jours suivant mise en demeure adressée par courrier électronique avec accusé de réception ;
- usage du Site internet contraire à la loi, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- comportement du Client manifestement déloyal ou abusif vis-à-vis de l'Agence ou de ses préposés.

9.6. Effets de la résiliation

À l'expiration ou à la résiliation du contrat d'Abonnement, pour quelque cause que ce soit, la licence d'utilisation prévue à l'article 7.1 prend fin immédiatement. L'Agence procédera à la désactivation du Site internet hébergé dans un délai raisonnable, sans qu'il puisse être inférieur à sept (7) jours calendaires permettant au Client d'exporter son Contenu.

Si les conditions de l'article 6.5 sont réunies (Période d'engagement initiale écoulee et règlement intégral effectué), le Client peut, sur demande expresse formulée par courrier électronique, obtenir la remise de l'archive ZIP du code source dans les conditions prévues à cet article. À défaut, seule une copie du Contenu fourni par le Client (textes, images, médias) pourra être fournie sur demande, dans un format électronique standard.

Concernant les données personnelles et les fichiers téléversés par le Client, leurs modalités de conservation après résiliation sont précisées à l'article 12.2.

Article 10. Modification des tarifs

10.1. Droit de modification et notification

Besigners se réserve le droit de modifier les tarifs des Abonnements périodiques facturés au Client.

Toute modification tarifaire n'affectera que les échéances futures et ne s'appliquera qu'après une notification écrite et préalable adressée au Client par courrier électronique, respectant un préavis minimum de trente (30) jours avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif.

10.2. Justification des augmentations

Les augmentations de tarif sont strictement motivées par l'évolution des coûts externes supportés par l'Agence, et notamment :

- L'augmentation des tarifs appliqués par les plateformes et éditeurs tiers utilisés pour l'exécution du service (Cloudflare, Stripe, Resend, et plus généralement tout sous-traitant technique mentionné aux présentes) ;
- L'augmentation des coûts d'hébergement, d'infrastructure et d'énergie supportés par l'Agence pour son infrastructure auto-hébergée.

10.3. Encadrement de l'augmentation

Afin de garantir une évolution raisonnable du prix de l'Abonnement, l'Agence s'engage contractuellement sur les limites suivantes :

- Aucune augmentation tarifaire ne pourra être appliquée durant la Période d'engagement initiale d'un Abonnement avec engagement ;
- L'augmentation de tarif ne pourra jamais excéder dix pour cent (10%) par modification, par rapport au montant de la dernière mensualité ;
- L'Agence s'engage à ne pas effectuer plus de deux (2) modifications tarifaires par année calendaire pour un même Abonnement.

10.4. Droit de résiliation du Client

En cas de désaccord avec l'augmentation tarifaire, le Client dispose du droit de résilier le présent contrat d'Abonnement sans pénalité avant l'entrée en vigueur du nouveau tarif, sous réserve du respect du préavis notifié.

10.5. Clause spécifique à la formule « E-commerce » : répercussion d'une hausse Shopify

Le tarif mensuel de la formule « E-commerce » inclut l'abonnement Shopify Basic souscrit par l'Agence pour le compte du Client. Si Shopify modifie ses tarifs et qu'une hausse supérieure à dix pour cent (10%) du coût de l'abonnement Shopify Basic est notifiée à l'Agence, cette dernière se réserve le droit de répercuter tout ou partie de cette hausse sur le tarif mensuel de la formule « E-commerce ».

La répercussion intervient avec un préavis de soixante (60) jours adressé au Client par courrier électronique, détaillant le montant et la justification de la hausse. Le Client conserve dans ce cas son droit de résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.4.

Les autres formules d'Abonnement ne sont pas concernées par la présente clause.

10.6. Indexation tarifaire annuelle

Au-delà de la Période d'engagement initiale, le tarif mensuel de l'Abonnement peut être indexé une (1) fois par an sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac (ensemble des ménages, métropole + DOM, série de référence). L'indice de référence initial est l'indice publié au mois de souscription de l'Abonnement ; l'indice révisé est l'indice publié au même mois de l'année d'application.

L'indexation est plafonnée à cinq pour cent (5%) par année calendaire. Elle s'applique automatiquement sans nécessiter de notification spécifique au-delà de l'envoi de la facture mensuelle correspondante. Cette indexation s'ajoute, le cas échéant, aux

modifications tarifaires prévues aux articles 10.1 à 10.4 et 10.5, et n'est pas considérée comme une modification au sens desdits articles.

Article 11. Devis, commande et factures

11.1. Validité du devis

Le Devis est la proposition commerciale qui définit l'étendue précise de la prestation de création initiale du Site et de l'Abonnement subséquent (nom de domaine, direction artistique, prix de la création, formule d'Abonnement, durée d'engagement initiale, etc.). Il est remis au Client à l'issue de la Phase d'étude. Seul le Devis accepté par le Client par signature électronique sécurisée via la solution Yousign vaut commande ferme.

Sauf mention contraire, le Devis est valable trente (30) jours à compter de sa date d'émission.

11.2. Acompte

À la signature du Devis pour la prestation de création initiale du Site, un acompte égal à trente pour cent (30%) du montant total de la prestation initiale (hors Abonnement) est exigible. Cet acompte est réglé par carte bancaire via Stripe Checkout, ou par virement bancaire sur le compte de l'Agence. Le solde du prix de la création initiale est exigible à la livraison du Site (mise en ligne effective).

L'acompte est non remboursable en cas de désistement du Client après acceptation du Devis.

11.3. Facturation

Les factures sont émises conformément aux modalités de paiement prévues au Devis. Le défaut de règlement à l'échéance entraînera l'application des pénalités prévues à l'article 8.4.

11.4. Grille tarifaire des Abonnements

À la date de dernière mise à jour des présentes CGV, les tarifs mensuels hors taxes des trois formules d'Abonnement sont les suivants :

- **Formule « Autonomie »** : cinquante (50) euros hors taxes par mois ;
- **Formule « Autopilote »** : quatre cents (400) euros hors taxes par mois ;
- **Formule « E-commerce »** : deux cent cinquante (250) euros hors taxes par mois, l'abonnement Shopify Basic souscrit par l'Agence pour le compte du Client étant inclus dans ce tarif.

Les tarifs s'entendent hors taxes ; la TVA applicable est ajoutée au taux en vigueur. Le tarif applicable au Client est celui figurant dans son Devis et dans les factures mensuelles émises via Stripe. Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer dans les conditions prévues à l'article 10.

Article 12. Protection des données personnelles (RGPD)

12.1. Statut de l'Agence et engagement de confidentialité

L'Agence s'engage à traiter les données personnelles de ses Clients, et le cas échéant les données des visiteurs du Site internet créé, dans le respect de la législation en vigueur, notamment du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

L'Agence s'engage formellement à ne jamais céder, louer ou revendre intentionnellement les données personnelles de ses Clients à des fins commerciales, publicitaires ou autres.

12.2. Traitement des données de gestion de la relation Client

L'Agence est responsable de traitement des données personnelles nécessaires à la gestion de son propre fichier Client (nom, prénom, coordonnées professionnelles, adresse email, données de facturation, informations de compte Client disponibles depuis l'Espace Client <https://besigners.fr/mon-compte> et le Customer Portal Stripe).

Ces données sont traitées aux seules fins d'exécution du présent contrat, de facturation et de gestion du compte Client. Elles sont conservées :

- pour les données du compte Client (identifiants, coordonnées, fichiers téléversés) : pendant toute la durée de la relation contractuelle, puis trente (30) jours après la résiliation effective de l'Abonnement, à l'issue desquels elles sont définitivement supprimées ;
- pour les pièces comptables et factures : dix (10) ans à compter de leur clôture, conformément à l'article L.123-22 du Code de commerce ;
- pour les données de prospection commerciale (prospects n'ayant pas donné suite) : trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du prospect.

Outre les durées prévues ci-dessus, l'Agence se réserve le droit de conserver, à des fins exclusivement statistiques internes (taux de rétention, durée moyenne d'engagement, métriques d'usage agrégées), des données anonymisées et agrégées après la suppression des données personnelles identifiantes. Aucune donnée nominative ni élément permettant l'identification directe ou indirecte d'une personne physique n'est

conservée à ce titre, conformément à l'avis du Comité européen de la protection des données sur l'anonymisation.

12.3. Traitement des données des visiteurs du Site livré au Client

Le Client est et demeure l'unique responsable de traitement des données personnelles collectées via le Site internet conçu par l'Agence pour son compte (par exemple, données issues des formulaires de contact, commentaires, inscriptions à une newsletter, comptes utilisateurs).

Dans l'hypothèse où l'Agence serait amenée à accéder, conserver ou traiter de telles données pour le compte du Client dans le cadre de la prestation (par exemple pour la gestion technique du Site ou l'analyse des allers-retours), l'Agence agira en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD. Les Parties pourront, à la demande du Client, formaliser cette relation par un accord de sous-traitance dédié (« DPA »).

Le Client s'engage à fournir à l'Agence toutes les instructions nécessaires pour le traitement de ces données et garantit qu'il a procédé à toutes les obligations légales lui incombant à l'égard des personnes concernées (informations, recueil du consentement le cas échéant).

12.4. Sous-traitants de l'Agence et transferts hors Union européenne

Pour l'exécution de ses prestations, l'Agence s'appuie sur les sous-traitants suivants, dont la liste est susceptible d'évoluer sous réserve d'une information préalable au Client :

- **Cloudflare, Inc.** (États-Unis) — fournisseur des services CDN, DNS, Cloudflare Tunnel (exposition publique du Site), Cloudflare Turnstile (anti-bot), Cloudflare Images et Cloudflare Stream (médias). Un accord de traitement des données (DPA) et les Clauses Contractuelles Types de la Commission européenne (décision d'exécution (UE) 2021/914) ont été conclus pour encadrer les transferts de données hors Union européenne.
- **Stripe, Inc.** (États-Unis), opérée pour la zone européenne par Stripe Payments Europe Limited (Irlande) — prestataire de paiement et de facturation. DPA et Clauses Contractuelles Types signés. Stripe est certifié PCI-DSS de niveau 1.
- **Resend** (Resend, Inc., États-Unis) — prestataire d'envoi d'emails transactionnels (lien magique d'authentification, notifications). DPA disponible et Clauses Contractuelles Types signés.

- **Yousign** (Yousign SAS, France) — prestataire de signature électronique sécurisée des Devis. Solution conforme au règlement eIDAS (UE n°910/2014) et au RGPD. Hébergement au sein de l'Union européenne.
- **Shopify** (Shopify International Limited, Irlande, et Shopify Inc., Canada) — prestataire e-commerce uniquement pour les Clients ayant souscrit la formule « E-commerce ». Shopify héberge l'administration de la boutique, le catalogue produits, les commandes et les données clients de la boutique. Shopify est soumis à la décision d'adéquation Canada (commerciaux) et à des transferts encadrés. DPA disponible.

Aucun cookie publicitaire ou de mesure d'audience tierce (Google Analytics, Facebook Pixel, etc.) n'est déposé sur le Site Besigners.fr.

L'Agence se réserve le droit de substituer un sous-traitant technique par un prestataire équivalent sans accord préalable du Client, sous réserve d'offrir une garantie de niveau de service et de protection des données au moins équivalente. Le Client en est informé par notification adressée à son adresse électronique de référence ; en cas de modification substantielle, il dispose alors du droit prévu à l'article 16 (modification des CGV).

12.5. Mesures de sécurité

L'Agence et le Client s'engagent à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles qu'ils traitent respectivement, notamment :

- authentification sans mot de passe par lien magique unique (Auth.js / NextAuth) ;
- chiffrement des supports de stockage côté serveur ;
- absence d'exposition directe des serveurs sur internet (architecture par tunnel sortant Cloudflare Tunnel) ;
- filtrage anti-bot des formulaires (Cloudflare Turnstile) ;
- conservation des journaux d'accès limitée à trente (30) jours.

12.6. Droits des personnes concernées

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, toute personne concernée dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de ses données, le Client peut contacter l'Agence à l'adresse contact@besigners.fr. Le Client

dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 13. Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations, documents, données ou éléments de toute nature qui lui seraient communiqués par l'autre Partie dans le cadre de l'exécution du présent contrat, et qui ne sont pas déjà publics ou notoirement connus.

Chaque Partie s'engage à :

- ne pas divulguer ces informations confidentielles à des tiers sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie ;
- ne pas utiliser ces informations à d'autres fins que l'exécution du présent contrat ;
- prendre les mesures raisonnables pour protéger ces informations contre toute divulgation accidentelle.

Cet engagement de confidentialité s'applique pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de deux (2) ans à compter de la fin de la relation contractuelle, pour quelque cause que ce soit.

Sont exclues de cet engagement les informations qui : (i) sont ou tombent dans le domaine public sans qu'un manquement à la présente clause en soit la cause ; (ii) étaient déjà connues de la Partie réceptrice avant leur communication par l'autre Partie ; (iii) doivent être divulguées en exécution d'une obligation légale ou d'une décision judiciaire ou administrative définitive ; (iv) sont obtenues légitimement auprès d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité.

La présente clause de confidentialité ne fait pas obstacle au droit de référence portfolio de l'Agence prévu à l'article 6.1, sauf accord NDA contraire.

13.1. Non-sollicitation des collaborateurs et prestataires de l'Agence

Pendant toute la durée du contrat et pendant une période de dix-huit (18) mois suivant son terme, pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à ne pas démarcher, embaucher, faire travailler à titre indépendant, ni proposer une collaboration, directement ou indirectement, à toute personne physique ayant participé à la prestation pour le compte de l'Agence (notamment développeurs freelance, designers, prestataires techniques, sous-traitants), sans accord écrit préalable de l'Agence.

En cas de violation de cette obligation, le Client s'engage à verser à l'Agence, à titre de clause pénale conformément à l'article 1231-5 du Code civil, une indemnité forfaitaire correspondant à six (6) mois de prestation calculés sur la base du tarif mensuel d'Abonnement le plus élevé en vigueur au moment de la violation, sans préjudice de la réparation du préjudice complémentaire que l'Agence pourrait justifier.

Article 14. Continuité d'activité de l'Agence

L'Agence étant constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée à associé unique, dont le dirigeant est unique à la date de signature des présentes, des dispositions spécifiques sont prises afin d'assurer la continuité du service et la protection des intérêts du Client.

14.1. Politique de sauvegarde et accessibilité au Client

Outre les sauvegardes quotidiennes prévues à l'article 5.2, l'Agence procède à des sauvegardes mensuelles complètes du Site et de ses données associées, archivées sur un support distinct.

Sur demande expresse du Client formulée à l'adresse contact@besigners.fr, et au moins une (1) fois par an, l'Agence met à disposition du Client une copie de la sauvegarde mensuelle la plus récente du Site et de ses données (base de données, fichiers, configuration), dans un format technique standard exploitable par un prestataire informatique tiers.

14.2. Tiers de confiance et dépôt de la documentation d'infrastructure

L'Agence dépose et tient à jour, auprès d'un tiers de confiance (notaire ou avocat) désigné par elle, un dossier de continuité contenant : (i) la documentation technique d'infrastructure permettant le redéploiement du Site (architecture, configuration, identifiants chiffrés des sous-traitants techniques) ; (ii) les sauvegardes mensuelles les plus récentes ou les modalités d'accès à celles-ci ; (iii) les instructions de mise à disposition au profit des Clients en cas de mise en jeu du présent article.

Le tiers de confiance est tenu à une obligation de confidentialité et n'agit que sur instruction conforme aux conditions ci-après.

14.3. Mise en jeu de la clause de continuité

Le dossier de continuité est mis à disposition du Client, à sa demande adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au tiers de confiance, dans les cas suivants :

- incapacité physique ou juridique du dirigeant unique de l'Agence d'une durée supérieure à soixante (60) jours consécutifs, dûment constatée ;
- décès du dirigeant unique de l'Agence ;
- ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'Agence ;
- cessation manifeste et durable de l'activité de l'Agence (absence de réponse à toute communication pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours en l'absence d'information préalable de fermeture).

Dans ces hypothèses, l'Agence (ou ses ayants droit) consent au profit du Client, à titre gratuit, une cession définitive et irrévocable des droits patrimoniaux sur le code source et la base de données du Site dans les conditions de l'article 6.2, sans condition tenant à la durée d'engagement écoulée. Le Client recouvre alors la pleine propriété de son Site et de ses données dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de sa demande.

14.4. Limitation

La présente clause ne constitue pas une garantie de continuité du service au sens d'un engagement opérationnel, mais un mécanisme contractuel de protection patrimoniale du Client en cas d'événement majeur affectant l'Agence. La cessation effective des prestations en cours dans les hypothèses visées au 14.3 ne donne pas lieu à indemnité au profit du Client, hormis le remboursement prorata temporis des sommes versées d'avance pour des services non encore exécutés.

Article 15. Évolution des formules d'Abonnement

L'Agence peut, en cours de relation contractuelle, faire évoluer le périmètre fonctionnel des formules d'Abonnement existantes (ajout de fonctionnalités, refonte du portail, nouveaux outils CMS, amélioration des outils mis à disposition, etc.). Ces évolutions ne donnent pas lieu à modification tarifaire pour les Abonnements en cours, sauf application des dispositions de l'article 10.

L'Agence peut également créer de nouvelles formules d'Abonnement, ou retirer des formules existantes pour les nouveaux Clients, sans que cela n'affecte les Abonnements en cours souscrits sous les formules antérieures, qui continueront de produire leurs effets jusqu'à leur résiliation effective.

Toute évolution substantielle du périmètre fonctionnel d'une formule (notamment retrait d'une fonctionnalité significative) est notifiée au Client avec un préavis raisonnable adressé par courrier électronique. Le Client conserve dans ce cas le droit

de résiliation prévu aux articles 9 et 16 si l'évolution constitue une modification substantielle des CGV.

Article 16. Modification des CGV

16.1. Besigners se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

16.2. Pour les Clients déjà engagés pour des prestations encore non livrées intégralement, les CGV applicables sont celles acceptées à la date de la commande, sauf acceptation expresse par le Client des nouvelles conditions.

16.3. Pour les nouvelles commandes ou les contrats tacitement reconduits, les nouvelles CGV seront portées à la connaissance du Client par courrier électronique (à l'adresse renseignée lors de la commande) et publiées sur l'Espace Client, avec un préavis d'au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur.

16.4. En cas de modification des CGV, le Client aura la faculté de les refuser en notifiant l'Agence par courrier électronique avant l'expiration du délai de préavis de trente (30) jours.

16.5. Le refus des nouvelles CGV entraînera la résiliation de plein droit du contrat d'Abonnement à la date d'entrée en vigueur des CGV modifiées, sans que cela n'ouvre droit à indemnité pour le Client, hors remboursement éventuel des sommes versées d'avance pour des services non encore exécutés.

16.6. Par exception aux articles 16.1 à 16.5, les modifications des CGV strictement nécessaires pour mettre les présentes en conformité avec une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou normative française ou européenne (notamment RGPD, Digital Services Act, AI Act, Cyber Resilience Act, et toute évolution de l'environnement juridique applicable) entrent en vigueur sans préavis ni surcoût pour le Client. Ces modifications ne donnent pas lieu au droit de refus prévu à l'article 16.4. Le Client en est informé pour information par courrier électronique.

Article 17. Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles si cette inexécution résulte d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive : les catastrophes naturelles, les pannes généralisées d'infrastructure réseau (notamment chez les fournisseurs tiers visés à l'article 12.4), les attaques

informatiques massives, les conflits sociaux d'ampleur nationale, les actes de guerre ou de terrorisme et les décisions des autorités publiques rendant impossible l'exécution du contrat.

Sont également assimilés à des cas de force majeure pour les besoins des présentes :

- les attaques informatiques massives ayant un impact direct sur les sous-traitants techniques de l'Agence visés à l'article 12.4 ;
- les pannes prolongées des fournisseurs cloud listés à l'article 12.4 (Cloudflare, Stripe, Resend, Yousign, Shopify, et tout sous-traitant successeur) excédant vingt-quatre (24) heures consécutives ;
- les évolutions législatives, réglementaires ou jurisprudentielles, françaises ou européennes, rendant impossible ou manifestement disproportionnée l'exécution du contrat dans ses conditions actuelles ;
- les sanctions internationales ou décisions d'embargo affectant un sous-traitant technique essentiel à l'exécution du service.

Dans ces hypothèses, l'Agence informe le Client dans les meilleurs délais et propose, lorsque cela est possible, des solutions de substitution. Si la situation perdure plus de soixante (60) jours, chacune des Parties peut résilier le contrat sans pénalité par notification écrite à l'autre Partie, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 18. Règlement amiable des litiges

Les présentes CGV étant strictement réservées aux professionnels, les dispositions du Code de la consommation relatives à la médiation de la consommation (notamment l'article L.612-1 du Code de la consommation) ne sont pas applicables.

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À cet effet, elles se rapprocheront dans un délai de quinze (15) jours suivant la notification du différend par l'une des Parties à l'autre par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception.

À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de cette notification, le différend pourra être porté devant les juridictions compétentes selon les modalités prévues à l'article 19.

Article 19. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français. La langue de référence pour le règlement de tout contentieux ou pour l'interprétation des termes des présentes conditions est la langue française.

À défaut d'accord amiable dans les conditions prévues à l'article 18, tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat entre Besigners et le Client sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Lille Métropole, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de juridiction est conclue conformément à l'article 48 du Code de procédure civile, les Parties agissant l'une et l'autre en qualité de commerçants ou de professionnels.

Article 20. Dispositions diverses

20.1. Nullité partielle

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable en raison d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée.

20.2. Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de ce manquement à l'avenir.

20.3. Notifications

Toute notification au titre des présentes CGV pourra être valablement adressée par courrier électronique à l'adresse contact@besigners.fr pour l'Agence et à l'adresse électronique renseignée par le Client lors de sa souscription.

20.4. Cession du contrat

Le présent contrat est conclu en considération de la personne du Client (« intuitu personae »). Le Client ne peut céder tout ou partie de ses droits et obligations au titre du présent contrat à un tiers sans l'accord écrit préalable de l'Agence.

En cas de cession du fonds de commerce du Client, de fusion, scission, apport partiel d'actif ou de toute autre opération de transmission universelle ou partielle de

patrimoine, le présent contrat suit en principe le sort du fonds. Le Client s'engage à informer l'Agence sans délai de toute opération projetée. L'Agence dispose alors d'un délai de trente (30) jours à compter de cette information pour s'opposer à la cession ; en cas d'opposition motivée par un risque sérieux pour les conditions d'exécution du contrat (notamment en cas d'usage envisagé par le cessionnaire incompatible avec l'article 2.7), l'Agence peut résilier le contrat sans pénalité, les sommes restant dues au titre de la Période d'engagement initiale demeurant en revanche acquises.

L'Agence peut, quant à elle, céder tout ou partie de ses droits et obligations à toute société liée ou à tout tiers acquéreur de son fonds de commerce ou de sa branche d'activité, le Client en étant informé sans délai par courrier électronique.

Date de dernière mise à jour : 03/05/2026